© Drogues Info Service - 19 juin 2025

Vos questions / nos réponses

Ado en danger

Par Profil supprimé Postée le 07/11/2014 10:51

> Bonjour, je suis maman de 3 enfants...(25, 16 et 13) ma fille 16ans est en GRAND difficulté/Danger.....
> Séparer du père depuis presque 5ans mais ont habité à côté...pas du tout sur la même longueur d'ondes!..depuis 4ans ma fille fait n'importe quoi...drogues, alcohol, violence verbale/physique.....n'est plus aller au collège 4em et 3ème...suivi par SS, educs, juge des enfants.placer en foyer, famille d'accueil ...rien a faire...elle continue sur sa "vague de destruction ".. Elle traine avec des jeunes et des moins jeunes (25-30ans) qui n'ont AUCUN limite.
> Elle n'accepte AUCUN autorité (ni gendarmes, juge, nous ses parents).
> Je suis à bout...je ne sait plus quoi faire, elle peut l'être tres violente verbalement et physiquement avec moi...
> Je pense son dernier espoir est de rentré en centre de désintoxication...mais elle est dans le dénie...pour elle...elle n'a pas de problème...
> Ma question est toute simple...puis je la forcer sans son accord à rentrer en dans un centre?
> Sinon quels sont mes options...nous avons TOUTE ESSAYER!
> Merci d'avance

Mise en ligne le 07/11/2014

Bonjour,

Afin de préserver votre l'anonymat nous avons retiré votre signature/prénom.

La situation que vous décrivez semble effectivement douloureuse, complexe et extrêmement tendue. Vous semblez ne pas abandonner pour autant et continuez à chercher un soutien et des conseils afin d’éviter les prises de risque de votre fille.

Vous dites qu’elle n’a plus aucune limite mais quelles sont les limites concrètes qui lui sont posées ? Par exemple quelle réponse vous lui donnez si elle est violente avec vous ? Quelle conséquence, répercussion ces actes ont-ils pour elle ? Posez-vous des actes concrets qui permettent de marquer des limites ? Comme par exemple ici, en avisez-vous la police ? Vous pourriez déposer une main courante ou une plainte pour agression par exemple. Il semble important de montrer que les limites ne sont pas que des paroles mais qu’elles se concrétisent par des actes et que les transgresser n’est pas sans conséquences.

Votre fille traverse une crise qui pourra encore prendre du temps avant de s’apaiser. Vous avez déjà entrepris de nombreuses démarches. Il se peut que placée au cœur de cette tension vous ne voyiez pas de solution ou d’amélioration. Cependant l’intervention des différents acteurs que sont les éducateurs, le juge des enfants par exemple a pu avoir un effet positif, même s’il n’est pas visible pour l’instant.

Nous vous encourageons donc à ne pas abandonner « la lutte » et au contraire à continuer de travailler en concertation avec les différents acteurs lorsque cela est possible. Vous pouvez également trouver un soutien pour vous lors de consultation « d’accompagnement parental » dans un centre de soin en addictologie (CSAPA). Vous pourrez y rencontrer des psychologues et travailleurs sociaux anonymement et gratuitement. Ils pourront vous apporter soutien et conseils. Cela vous permettrait de pouvoir vous confier au sujet de cette situation particulièrement pesante. Et de ce fait, de vous offrir des ressources supplémentaires pour vous, vos enfants et votre fille. Vous pouvez trouver des adresses de CSAPA dans notre rubrique « s’orienter ».

Le sevrage forcé n’est pas pratiqué. Cela ne serait d’ailleurs pas efficace, car s’il est possible techniquement de sevrer une personne physiquement, il n’est pas possible de venir à bout de la dépendance psychologique à l’encontre de la personne concernée. La dépendance psychologique est une sorte de défense que la personne met en place pour "s’anesthésier".

Par contre se pose, très justement, la question d’éventuels soins pour votre fille qui est en souffrance. Lui avez-vous déjà proposé de suivre une thérapie auprès d’un psychologue ou d’un psychiatre ? Pour information, les consultations de psychiatre sont remboursées par la sécurité sociale. Il existe autrement la possibilité de consulter gratuitement des psychologues pour les mineurs dans des CMPP (Centres Medico-psycho-pédagogique).

Si vous aviez encore besoin de conseils ou de précisions, vous pouvez contacter nos écoutants au 0800 23 13 13 7j/7 de 8h à2h l’appel est anonyme et gratuit à partir d’un téléphone fixe. Depuis un portable, pour un appel non surtaxé le service est joignable au 01 70 23 13 13.

Nous vous adressons nos encouragements et espérons que vous trouverez les personnes pour vous soutenir vous et votre fille.

Bien cordialement.